

1 PERMIS ET CERTIFICATS

RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-674



TRAVAUX NÉCESSITANT UN PERMIS OU UN CERTIFICAT

- un bâtiment principal;
- un bâtiment accessoire;
- une piscine creusée ou hors terre
- une antenne de télécommunication;
- une clôture;
- un mur de soutènement;
- les travaux d'excavation du sol, de déplacement d'humus et de remblai ou de déblai;
- la plantation et l'abattage d'arbres;
- toute intervention dans la rive, le littoral, un milieu humide, ou dans une forte pente, etc.

AFFICHAGE

Le permis ou certificat doit être affiché pendant toute la durée des travaux ou activités.

TRAVAUX NE NÉCESSITANT PAS DE PERMIS OU CERTIFICAT

- les menus travaux d'entretien;
- les constructions hivernales;
- les maisons de jeux pour enfants;
- les niches pour chien, etc.



PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Toute demande doit être présentée par écrit au fonctionnaire désigné sur des formulaires fournis à cet effet par la Municipalité, et accompagnée des documents pertinents.

RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS ACCOMPAGNANT LE PERMIS DE CONSTRUCTION

Une demande de permis de construction doit être accompagnée des renseignements et documents suivants :

- ✓ un document indiquant la nature des travaux à effectuer et l'usage du bâtiment, les niveaux d'excavation, la date du début et de la fin des travaux de construction;
- ✓ des plans, coupes et détails architecturaux;
- ✓ un plan-projet d'implantation de la construction projetée;
- ✓ l'évaluation du coût total des travaux;
- ✓ tout autre document requis selon la situation particulière. (ex.: étude géotechnique)

RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS ACCOMPAGNANT LE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Une demande de certificat d'autorisation doit être accompagnée des renseignements et documents suivants :

- ✓ le ou les usages exercés, leur localisation et superficie;
- ✓ l'identification du propriétaire et de l'occupant;
- ✓ l'adresse et le numéro cadastral du terrain;
- ✓ l'évaluation du coût total des travaux.
- ✓ tout autre document requis selon la situation particulière. (ex.: simulation visuelle)

DÉLAI DE DÉLIVRANCE

- Permis de construction et certificat d'autorisation pour les enseignes : dans les 60 jours ouvrables suivant le dépôt de la demande complète.
- Certificat d'autorisation (sauf enseignes) : dans les 45 jours de la date du dépôt de la demande complète.

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure de la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le service d'urbanisme au 418-826-2253 poste 122 ou visitez le saintferreollesneiges.qc.ca